

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

A Mgr l'archevêque de la Nouvelle-Orléans

A Notre vénérable Frère Placide-Louis Chapelle, archevêque de la Nouvelle-Orléans.

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

LES dommages qui ont résulté pour l'Eglise des troubles de l'Etat dans les îles Philippines ont réclamé un secours prompt et efficace de la part du Saint-Siège, qui est accoutumé certes à aller au-devant des maux et à les soulager. Ce fut pour ce motif que Nous vous envoyâmes comme Notre délégué extraordinaire dans ce pays, avec mission d'en constater sur place la situation, de l'étudier et, autant qu'il serait en vous de relever et d'imprégner d'une nouvelle vie les destinées de Notre Eglise qui périssaient par suite des désordres civils.

Maintenant que vous êtes revenu près de Nous, Nous croyons qu'il y a lieu de Nous réjouir en voyant que vous avez parfaitement réussi dans l'accomplissement de votre mission, et que votre œuvre a pleinement répondu à Notre attente. Effectuant en effet un long voyage et affrontant un climat insalubre,

vous êtes resté là-bas durant un temps assez considérable ; prenant la charge des intérêts de la religion et aussi de ceux de la civilisation, qui préoccupaient sans cesse Notre cœur, vous avez pu, avec l'aide de Dieu, endiguer par votre sagesse et votre autorité les maux qui allaient s'étendant sans cesse, les adoucir et les compenser en quelque sorte par des biens aussi grands. Vous avez donc bien mérité de Nous ; Nous vous accordons l'éloge qui vous est dû, et Nous pensons être en droit de fonder de grandes espérances sur votre zèle et sur votre talent éprouvé. Et pour que Dieu confirme ces espérances que vous Nous avez fait éprouver, Nous vous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 28 octobre de l'année 1901, la vingt-quatrième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE

LES ACQUEREURS DE BIENS MONASTIQUES



Théry, l'éminent jurisconsulte de Lille, France, expose ainsi le cas des acquéreurs de biens monastiques :

L'Etat, s'il poursuit, comme c'est probable, l'exécution de la loi de 1901, va donc saisir et mettre en vente des couvents dont il aura préalablement expulsé les propriétaires.

Il se rencontrera probablement des gens peu scrupuleux pour les acheter à vil prix.

Il y aura donc à nouveau des acquéreurs de biens d'Eglise.

Quelle sera leur situation ?

Les détenteurs, qu'ils soient acquéreurs directs ou sous-acquéreurs, seront vis-à-vis de l'Etat légalement propriétaires, mais ils ne seront pas, en conscience, légitimes propriétaires ; ils retiendront sciemment le bien d'autrui et seront, en conséquence, dans l'obligation perpétuelle de restituer.

Or, au jour de la mort, la loi civile ne compte plus ; ce n'est pas le juge institué par l'autorité civile qui décide si l'on est ou non légitime propriétaire : c'est le Souverain Juge, celui qui a posé cette loi : Bien d'autrui tu ne prendras.

Que l'on se souvienne, d'ailleurs, de la réprobation qui, même après le Concordat, a continué de frapper les acquéreurs de biens d'Eglise. Elle était telle que, pendant la première moitié du XIXe siècle, tout bien mis en vente publique sans l'indication : « Bien patrimonial, » était par le fait même, déprécié. Cette formule était passée dans l'usage pour dire aux amateurs : Ce n'est ni du bien d'Eglise ni du bien d'émigré. L'autorité civile crut même devoir intervenir pour en interdire l'emploi aux officiers ministériels.

Aujourd'hui, dans nos provinces, après un siècle, les noms des familles qui ont du bien d'Eglise se

transmettent encore de père en fils et sont marquées d'une tare ineffaçable.

Ces familles, dit la tradition populaire, ne passent pas trois générations sans que le malheur les ait frappées.

Voilà ce qu'il était utile de rappeler à ceux qui seraient tentés d'oublier *que bien mal acquis ne profite pas*.

Les biens d'église

Voici la traduction littérale de l'anathème porté par le concile de Trente (sess. XIII, cap. XI., De Reform.) et renouvelé par la constitution *Apostolicæ Sedis* de Pie IX, contre les usurpateurs ou détenteurs de biens d'église :

« Si quelqu'un, clerc ou laïc, de quelque dignité
« qu'il soit, impériale ou royale, se laisse tellement
« envahir par la cupidité, racine de tous les maux, qu'il
« ne craigne pas de convertir à son usage et d'usurper, ou
« bien empêcher les ayants-droit de percevoir les droits
« de juridiction, biens, revenus, droits féodaux et
« emphytéotiques, fruits, émoluments, et redevances
« quelconques d'une église, d'un bénéfice séculier ou
« régulier, des monts de piété et autres lieux pieux,
« destinés à pourvoir aux besoins des clercs et des pauvres,
« et cela soit par lui-même ou par autre, soit par violence
« ou intimidation, soit par interposition de personnes
« ecclésiastiques ou laïques, soit enfin par un artifice
« quelconque et sous n'importe quel prétexte, que

« celui-là subisse l'anathème jusqu'à ce que les hérédications, biens, propriétés, droits, fruits, revenus dont il s'est emparé ou qui lui sont parvenus de quelque manière que ce soit, même par donation d'une personne interposée, soient intégralement restitués à l'église et à son administrateur et au bénéficiaire, et jusqu'à ce qu'il obtienne ensuite l'absolution du Souverain Pontife. »

Que dans ces termes, soient compris les biens des congrégations religieuses, cela ne peut faire aucun doute : ce sont, sans conteste possible, des biens d'église, des biens des ministres de Dieu, des biens des pauvres.

LE MONT SAINT-MICHEL ET SON ARCHICONFRERIE

(Pour la *Revue Ecclésiastique*)

“ Le mont Saint-Michel est un lieu qui défie la description. ”

MDE DE CREQUY.

L'HISTOIRE du Mont Saint-Michel est intéressante à plus d'un point de vue. Depuis que, nouvel Aubert, Mgr Bravard a obtenu la concession de l'antique Abbaye, depuis qu'on y a établi une archiconfrérie et que S. S. le Pape Léon XIII a daigné accorder

à cette archiconfrérie du Mont Saint-Michel, le titre et les privilèges d'*Archiconfrérie Universelle*, une ère nouvelle s'est ouverte pour la montagne sainte, en même temps que s'ouvraient les portes du sanctuaire trop longtemps profané.

De nombreux pèlerinages ont alors groupé des foules immenses autour du Mont Saint-Michel, et y ont sonné le réveil des traditions antiques, en y faisant revivre dans un élan de foi la dévotion au saint Archange. A travers toutes les vicissitudes et les changements divers que les bouleversements politiques ont fait subir à la royale abbaye, et dont la désertion infligée aux religieux, et sa transformation en prison d'état, sont les plus importants que nous relate son histoire, la *merveille de l'occident*, à toujours été un monument religieux, qui doit à la religion les gloires de son passé.

Des nombreux et puissants éléments se sont réunis pour faire du Mont Saint-Michel un rocher privilégié que le dévouement et la vertu ont immortalisé.

* * *

Le Mont Saint-Michel est la réunion d'innombrables beautés. Qu'il soit d'un site majestueux, nul ne pourrait le contester, s'il a une fois gravi ce rocher de granit qui porte à 500 pieds au-dessus des sables, une couronne de majestueux édifices, dominés aujourd'hui par une flèche audacieuse, au sommet de laquelle semble planer la statue dorée de l'archange Saint-Michel. « Par sa

position au milieu de la mer et des grèves, écrivait Mgr Bravard, par la hardiesse et la beauté incomparable de ses édifices, par les événements de toute nature qui se sont accomplis dans son enceinte ou autour de ses impénétrables murailles, il résume en lui tout ce que peuvent rechercher la religion, le patriotisme et les beaux arts.

L'art y occupe une place importante, et en traversant les *Montgomeries*, la salle des Chevaliers, le Cloître avec ses 220 colonnettes et la Basilique de l'Archange, dont la hardiesse et les proportions sont d'un effet saisissant ; en embrassant d'un coup d'œil, les hautes murailles crénelées avec des tours en saillie, et les petits édifices gothiques qui se cachent dans les flancs du rocher au sommet duquel est sise la basilique, d'où la prière se répand sur la plaine comme une rosée du ciel, on comprend qu'un historien estimé ait pu dire ; « que cette petite ville et sa royale abbaye étaient un séjour merveilleux qui n'était pas le ciel, mais qui n'était pas tout-à-fait la terre. »

L'architecture du monastère ne s'est pas inspirée aux sources de l'art grec ; elle monte vers les hauteurs comme pour rappeler le Ciel, et faire vivre de sa pensée ; on dirait qu'elle cherche la réalisation des beautés du christianisme. Le style des monuments romans ou gothiques et leur caractère sérieux sont des indices de l'esprit qui dominait la civilisation chrétienne du moyen-âge.

Une ceinture de formidables remparts, défend la ville

accrochée au flanc du rocher, et en fait une forteresse presque imprenable. Ces fortifications datent du XVI^{ème} siècle, et sont un magnifique spécimen de l'art militaire aux temps de la féodalité. C'est l'abbé Robert Jolivet qui fit bâtir, en 1417, nous dit l'histoire, « ces murailles bordées de machicoulis et flanquées de tours. »

* * *

Le Mont Saint-Michel a une histoire, et une glorieuse

“ Comme un phare élevé qui domine les ondes
Dans la nuit du passé brille son souvenir ”.

Des siècles se sont chargés de l'édifier, et le monument qu'ils ont dressé à la gloire du Mont Saint-Michel est demeuré solide, comme le roc qui lui a servi de piedestal.

Les tours ont leur histoire ; chaque colonne parle ; le donjon, les crénaux, les meurtrières et les canons qui dorment aujourd'hui au pied du mont, et les remparts que l'art militaire admire racontent sept siècles de gloire guerrière.

On sait que ces remparts et ces tours firent du Mont Saint-Michel, une irréductible forteresse et quand l'Anglais occupait toute la Normandie, la bannière française flottait encore et flotta toujours sur les tours du mont, devenu un asile inviolable.

Avant 709 temps où saint Aubert fonda sa collégiale, le mont Saint-Michel avait vu au VI^e siècle s'élever un monastère fondé par saint Pair.

On rapporte qu'au commencement du VII^e siècle, saint Aubert, évêque d'Aranches, se retirait sur le mont Tombe, pour y méditer à loisir dans le calme de la solitude, les exemples des premiers ermites. En l'an 708, saint Michel lui apparut, lui ordonnant d'édifier sur la célèbre montagne un monastère où fleurirait le culte du saint Archange.

La nouvelle de l'apparition se répandit au dehors, fit le tour de l'Europe ; les monarques en parlèrent et le premier d'entre les rois, on vit Childebart III s'acheminer vers le théâtre de l'apparition pour confier au Saint Archange la garde de son royaume. Cet exemple fut suivi de beaucoup d'autres non moins éclatants ; Charlemagne le religieux monarque y vint aussi. Il avait voué au prince de la milice divine un culte d'ailleurs partagé par ses sujets, et le prenant pour un des patrons de la monarchie, il avait, dit-on fait placer son image sur les étendards.

Saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Charles VI, Charles VII, Louis XI, François 1^{er}, Charles VIII et Charles X, visitèrent le mont Saint-Michel.

Saint Thomas et saint Anselme de Cantorbery, saint Mayeul, saint Yves de Tréguier, saint Vincent Ferrier, des cardinaux, des légats, des moines et beaucoup d'autres s'y rendirent pour vénérer Saint-Michel.

Les pèlerins surgissaient non seulement des extrémités de la France : on les voyait accourir des pays

étrangers, et les pèlerins de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie, venaient, animés d'un même esprit se recommander au saint Archange.

On sait comment en 966, après deux siècles et demi d'existence, finit la collégiale de St-Aubert, et pourquoi sur les ruines que ses membres dégénérés et sans vocation avaient amoncelées dans l'opulence, le luxe, et la dissolution, s'éleva en 966, l'abbaye bénédictine. Celle-ci est restée jusqu'aux jours sombres et malheureux où désertée par les religieux, que les révolutionnaires traquaient de toutes parts comme des bêtes fauves, elle fut en 1790 transformée en géole.

A travers les huit siècles d'existence de l'abbaye du Mont St-Michel, s'était maintenu l'attrait qui attirait les multitudes à l'auguste sanctuaire, et au XIV^e siècle on y vit jusqu'à des pèlerinages d'enfants, de vieillards et de pastoureux.

La révolution de sa main immonde à profané de nombreux sanctuaires et accumulé bien des ruines dans le monde politique et religieux.

La suppression *soi disant légale*, des vœux et des ordres monastiques, fut vite à l'ordre du jour et les religieux proscrits, la tristesse dans l'âme, durent adresser un dernier adieu à la Basilique, témoin de leurs soupirs, de leurs prières, et s'éloigner pendant que le monastère, complètement transformé en prison d'état servait de cachots à trois cents prêtres des diocèses d'Avranches et de Coutances,

de Dol, de Saint-Malo et de Rennes. Après 70 ans environ, le 17 mars 1865, Mgr l'évêque de Coutances reentra en possession de la royale abbaye. Les jours pieux d'antan y ont lui plusieurs fois, de nouveau le soleil de la foi réchauffe le béni sanctuaire de Saint-Michel, et les démonstrations superbes des masses catholiques en 1873 et 1874 ont jetés sur les profanations impies qui ont enveloppé le couchant du XVIIIe siècle un voile qui en couvre un peu les horreurs.

Le couronnement de la statue de l'Archange, 3 juillet 1877, attira en un seul jour 25,000 pèlerins.

En 1886, les religieux gardiens du Pèlerinage ont été obligés de quitter l'abbaye et d'abandonner la Basilique.

En attendant que l'église abbatiale soit rendue au culte, l'église paroissiale du Mont Saint-Michel est, en vertu d'une ordonnance épiscopale, investie des privilèges du pèlerinage, et son sanctuaire est devenu l'héritier direct des indulgences et privilèges accordés à la Basilique.

* * *

L'archiconfrérie du Mont Saint-Michel, n'est pas partout répandue. Un mot de son histoire, de son but et de ses privilèges en aidera, nous le souhaitons, la diffusion.

Etablie au Mont le 18 octobre 1867, approuvée et enrichie d'indulgences par le Souverain Pontife Pie IX.

le 12 février 1869, élevée au rang d'archiconfrérie le 12 mai 1874, elle a été étendue à toute la France le 2er décembre 1876.

S. S. Léon XIII, par un bref du 29 mars 1895, a daigné accorder à l'Archiconfrérie du Mont St-Michel, le titre et les privilèges d'*Archiconfrérie Universelle*, et toutes ses indulgences lui ont été confirmées par un dernier bref du Souverain-Pontife en date du 17 août 1897.

L'admission, dans l'Archiconfrérie est gratuite, elle ne comporte que l'inscription du nom de l'aspirant, dans les registres généraux de l'Archiconfrérie. Son but est triple.

1o Honorer les saints Anges, et particulièrement saint Michel, gardien et patron de l'Eglise.

2o Combattre sous la protection de l'archange, Satan avec ses suppôts et leurs principaux moyens de perdre les âmes : les écoles impies et la mauvaise presse.

3o Obtenir par sa puissante intercession, la victoire sur les puissances infernales, le triomphe de la sainte Eglise et du Souverain Pontife, la *préservation d'une mort subite et imprévue*, et surtout la grâce d'une bonne mort, puis la délivrance des âmes du purgatoire.

Aucune formule de prière obligatoire n'est imposée aux associés. Universelle par les ramifications qui s'étendent dans les cinq parties du monde, elle compte plus de deux millions d'associés.

Elle fait bénéficier ses membres de nombreuses et riches indulgences plénières et partielles ; elle les fait participer à toutes les prières, bonnes œuvres et au

mérite des messes célébrées pour les vivants et défunts associés de l'Archiconfrérie.

Bref, si le Mont Saint-Michel est un sanctuaire où le pèlerin catholique aime à retremper sa foi, son archiconfrérie est au pèlerin de désir un auxiliaire puissant pour le soutien de la sienne.

LA GLORIEUSE MEMOIRE DE FRA ANGELICO

(Pour la *Revue Ecclésiastique*)

LA gloire que Fra Angelico a fait rejaillir sur le monde de la peinture, a été immense, mais on dirait que les siècles ont trop tardé à la reconnaître : Vicchio de Mugello va prochainement réparer cet oubli séculaire, en érigeant un monument au célèbre dominicain à qui la peinture est redevable de tant de chefs-d'œuvre.

Les lecteurs de la *Revue ecclésiastique* voudront sans doute un mot d'histoire, à cette occasion.

Fra Angelico naquit en l'an 1387, en Toscane — et mourut saintement à Rome en 1455. Il a laissé une œuvre vraiment personnelle, et qui se détache en relief dans l'histoire des arts. Sa peinture, comme l'a dit M. Passignani, « était le rêve et l'extase d'une intelligence qui habitait pour ainsi dire dans les régions éthérées, l'effu-

sion d'une âme élue pour laquelle la terre n'est qu'un lieu de passage rempli d'épines et de tribulations. Et ces régions, il les voyait, oui, il les voyait véritablement, comme à travers un prisme, à travers des couleurs irisées ; il voyait ce trône du Très-Haut, ce cercle éblouissant de séraphins, de chérubins, d'anges et d'archanges, dont il nous a laissé des peintures si véritablement célestes, dans des poses si gracieuses, avec des vêtements si magnifiques et une expression si douce. »

Les œuvres de Fra Angelico sont connues, et le concert unanime d'éloges et de cordiale admiration que les siècles lui ont constamment apporté, répondent bien au mérite de ce génie, de cet artiste céleste, à la piété poétique.

« *L'Annonciation, le couronnement de la Vierge, le Jugement dernier, la Vierge sur le trône, les Anges* surtout, sont les œuvres principales de l'illustre moine. Son triomphe est dans la représentation des Anges, dont les artistes chrétiens ont fait le type le plus parfait de la beauté physique. Le pinceau d'Angelico a donné la vie ; c'est donc avec raison qu'on a dit qu'il fit du monastère de Saint-Marc de Florence, un paradis en couvrant les murs du ciel qu'il avait en lui : ses figures en effet ne sont que des âmes.

Il semble que le ciel soit le théâtre de toutes les créations du bienheureux Angelico.

On a dit de lui, qu'il « ne prenait jamais le pinceau qu'après avoir fait oraison, et que toutes les fois qu'il

peignait un crucifiement, ses yeux se remplissaient de larmes, de sorte que le visage et les attitudes de ses figures attestent la bonté, la sincérité, la grandeur de son âme profondément chrétienne ; c'était sa coutume de ne jamais retoucher ses peintures, les laissant toujours dans l'état où elles étaient venues la première fois, parce que disait-il, c'avait été la volonté de Dieu. ».

Quel était donc chez Fra Angelico l'idéal de l'ange ? en quoi la « Représentation des anges » est-elle son triomphe ? C'est qu'il a traduit dans leur extérieur humain, toutes les qualités qui font la beauté d'une chose créée, la noblesse et la suavité de l'expression, la perfection et la flexibilité des membres, et que, sans paraître les chercher, il a en quelque sorte fait jaillir de la variété, et de la vivacité des teintes des effets incomparables.

Le séjour de l'ange est le ciel ; il nous le représente au milieu des lambris célestes, formant une cour céleste, et dans les moments les plus saillants de la joie et de l'allégresse.

Fra Angelico n'a pas voulu puiser ses sujets dans la mythologie, ni à travers les ruines de Rome païenne ; il s'est élevé, au-dessus du monde matériel, jusqu'aux sphères religieuses où il s'inspirait.

Bref, les peintures du pieux artiste, sont des visions du ciel.

Il aura son monument, un monument religieux, simple comme le détachement dont le pieux cénobite a auréolé sa vie, mais grand comme le génie artistique dont il rappellera la mémoire.

On sait que le Souverain-Pontife a envoyé au comité d'organisation, l'autographe suivant :

“ Qui caelestem pingendi suavitatem ab angelis hausit, ei quidem dignissimo extet in natali terra nobile monumentum. ”

LEO SS. XIII.

Ce solennel hommage du chef de la catholicité et la bénédiction par laquelle il a hautement encouragé l'initiative du comité organisateur, hâteront sans doute, la glorification de celui qui a si radieusement illuminé le ciel de la peinture religieuse.

MGR FAVIER

Et l'avenir religieux de la Chine

NOUS reproduisons des extraits d'une longue et importante lettre adressée par l'éminent évêque de Pékin, à M. Bettembourg, procureur général des Lazaristes.

De cette lettre qui restera comme une magistrale réfutation des calomnies dont on a voulu couvrir les missionnaires et leurs vaillants chefs, à propos des événements qui viennent de jeter le deuil dans les missions catholiques de Chine, nous ne publions que les parties répondant aux préoccupations du moment sur l'avenir religieux de la Chine.

« On n'est guère optimiste, dit-on, pour l'avenir de la Chine, on s'attend à la reprise du mouvement anti-européen et anti-chrétien ».

Il m'est impossible, dit Mgr Favier, de partager cette opinion et de voir la situation sous un jour aussi sombre.

Quoi qu'on puisse en penser, l'expédition qui a eu lieu n'a pas produit un résultat négatif pour les missions : en somme cette expédition nous a sauvés, c'est indiscutable. Qu'elle ait augmenté le mauvais vouloir de ceux qui étaient déjà contre les missions et les chrétiens, c'est fort possible ; mais elle a aussi produit la crainte qui est peut-être pour l'avenir le commencement de la sagesse. Je doute que la Chine s'expose de nouveau à la catastrophe dans laquelle l'empire et la dynastie ont été sur le point de sombrer. Nous aurons à déplorer encore des incendies et des assassinats partiels, mais je ne crois pas au retour d'une persécution générale. Des vengeances et des tracasseries locales éprouveront encore nos chrétientés pendant plusieurs années, mais elles échapperont à la ruine et renaîtront peut-être plus florissantes. Le peuple chinois proprement dit, le laboureur, l'ouvrier, le commerçant, n'a jamais eu de haine contre la religion chrétienne. Nous ne devons l'horrible *commune* de l'an passé qu'à des sectaires : brigands et soldats révoltés, commandés par des princes aussi ambitieux qu'ignorants.

Les empiètements de l'Europe sur la Chine ont été pour moi le *prétexte* de cette révolution contre les Euro-

péens et les chrétiens leurs amis. J'écrivais jadis que « de Kiao-tcheou sortiraient tous les maux comme ils étaient sortis de la boîte de Pandore », et je ne crois pas m'être trompé. Quant au réveil du patriotisme chinois, je ne puis l'admettre ; je n'ai en effet, jamais remarqué un vrai patriotisme dans ce peuple éminemment égoïste et où personne ne s'occupe des affaires de l'Etat. Un jour, causant avec de très hauts personnages, sans charge officielle, je leur demandais leur façon de penser sur la politique, ils me répondirent :

— Les mandarins sont payés pour en faire, mais nous qui ne sommes pas payés, nous ne nous en occupons jamais.

Lorsque les Japonais n'étaient plus qu'à quelques journées de Chan haè kouan, de grands commerçants se trouvant chez moi je leur dis :

— Qu'allez-vous faire ? Peut-être que les Japonais seront ici dans quinze jours. »

Voici leur réponse :

— Ce serait parfait, les Japonais ont de l'argent, et nous ferons un bon commerce !

* * *

« Les missions perdront-elles par l'expédition qui a eu lieu ? »

Vis à-vis des Chinois, je ne le crois pas. Cette tourmente a bouleversé les chrétientés, il faudra plusieurs années pour rétablir le calme ; mais les païens n'ont

pas vu sans étonnement la constance des catholiques chinois qui se sont laissé massacrer pour leur foi ; c'est à peine si nous avons trouvé deux cas d'apostasie sur cent victimes. Les premiers jours après la délivrance ont été suivis d'une excitation facile à expliquer ; les incendies, les massacres, la ruine complète, les souffrances horribles d'un siège de soixante jours, avaient énervé les chrétiens ; mais tout s'est calmé peu à peu ; à peine en reste-t-il huit ou dix qui ne se sont pas encore soumis aux ordonnances et aux mandements de l'évêque. Nos chrétiens de la ville comme de la province n'ayant plus d'habitation, vivent en commun avec les païens, et en parfait accord. Ces pauvres païens qui ont aussi beaucoup souffert, viennent à nous, nous en avons sauvé un grand nombre lors de l'entrée des alliés ; nous avons facilité la réouverture de leurs boutiques en les protégeant, ils ont été reconnaissants. Des troupes de païens conduits par des notables de différents quartiers nous ont apporté en grande pompe des présents honorifiques, des inscriptions sur soie, sur laque, sur bois précieux, dans lesquelles ils nous remercient comme « amis du peuple », « sauveurs des familles », etc. Chacun peut voir tout cela dans notre résidence du Pétang.

Malgré les dangers et l'appréhension des persécutions partielles qui arriveront encore, 1,200 païens ont été baptisés, plus de 3,000 ont donné leurs noms pour être chrétiens ! Je ne vois donc pas comment nos missions pourraient perdre vis-à-vis des Chinois !

Mais en revanche, les missions perdront peut-être vis-à-vis des Européens : le nombre des adversaires des missions semble progresser, et des personnages haut placés n'ont pas craint de dire « qu'après tout les missions causaient plus d'ennuis qu'elles ne rapportaient d'avantages. »

Cette manière de voir n'est point partagée, je pense, pas ceux qui sont venus ici et y ont séjourné suffisamment pour juger des missions ; les ministres qui se sont succédé à Pékin n'appartenaient pas au parti clérical, et cependant je doute qu'aucun d'eux adopte l'opinion énoncée plus haut. La ténacité d'autres nations que la France à vouloir malgré tout protéger les missions, permet de penser qu'elles croient bien y trouver quelque avantage. Quoi qu'en puissent dire des personnes recommandables, du reste, voire même de bonne foi, les missions ne semblent pas être inutiles à l'influence française en Extrême-Orient.

LE MONDE RELIGIEUX

Rome. — Le 5 novembre, a eu lieu au Vatican une séance de la Sacrée-Congrégation de Rites, sous la présidence de S. Em. le cardinal Ferrata, préfet.

La Congrégation s'est prononcée sur la question de *non cultu* pour le vénérable Ignace Jennaco, prêtre séculier de Torre Annunziata, au diocèse de Naples, et

pour la vénérable Jeanne-Antide Thoures, fondatrice des Sœurs de Saint-Vincent de Paul ; puis elle a examiné plusieurs documents se référant à la cause de la vénérable sœur Marguerite du Très Saint-Sacrement, Carmélite professe de Dijon.

Italie — *Le clergé et la démocratie chrétienne.* — Les rédacteurs des journaux catholiques italiens qui sont les organes de la démocratie chrétienne, sont en même temps d'infatigables propagandistes de l'action sociale. A Milan, l'*Osservatore cattolico* est un foyer non seulement de lumière, mais d'action qui rayonne dans les pays industriels de la Lombardie. Don Albertario, l'abbé Vercesi, MM. Meda, Mauri, Arcari laissent la plume à chaque instant pour aller combattre le socialisme, et grouper des travailleurs catholiques.

A Rome, l'abbé Murri montre le même tempérament d'apôtre au zèle incessant.

Il y a huit jours, il était à Orvieto, invité par le vicaire général et le supérieur du séminaire. Il faisait le dimanche une conférence aux séminaristes, sur la nécessité et le programme de la démocratie chrétienne ; le lendemain, il parlait de nouveau devant une nombreuse assistance dans la salle du trône de l'évêché. Le soir, il courait répondre à l'invitation d'un curé voisin, et s'adressant à une foule immense jetait les bases d'une caisse rurale dans le pays.

Nous pourrions multiplier ces exemples, qui se renouvellent nombreux chaque semaine.

France. — *Le Congrès des Jurisconsultes Catholiques.* — Le 25ème Congrès des Jurisconsultes Catholiques c'est ouvert à Montpellier au milieu d'une nombreuse affluence.

Au début de la première séance l'honorable sénateur du Morbihan, M. de Lamarzelle a prononcé un très remarquable discours sur le droit de propriété.

M. de Lamarzelle qui combattit, on s'en souvient, par de solides discours au Sénat, l'inique et funeste loi contre les associations, a démontré avec sa haute autorité, que la propriété était de droit naturel et non de droit positif, comme le prétendent les Collectivistes.

Mais si la propriété a des droits, elle a aussi des devoirs.

« Le propriétaire, a-t-il dit, a une grande mission à remplir ; il ne doit pas se croire dispensé de gagner sa journée, parce qu'il a été payé d'avance. »

L'éloquent sénateur du Morbihan a en outre démontré, que la constitution d'une main-morte était indispensable pour le fonctionnement de nombre d'institutions sociales : maisons de refuge, asiles, hospices. »

Aucune question n'était plus d'actualité en présence des attentats contre les congrégations.

— *Le plain-chant.* — Mgr l'archevêque de Rouen vient d'adresser à MM. les supérieurs des séminaires et des maisons ecclésiastiques une lettre portant réglementation de l'étude du plain-chant.

Cette étude est rendue obligatoire dans les séminaires

du diocèse de Rouen. Un seul professeur sera chargé des leçons de chant. Au grand séminaire, il y aura deux leçons par semaine. Le plain-chant sera compris dans la matière des examens périodiques et dans l'examen qui précède l'admission au grand séminaire.

Le distingué maître de chapelle de l'église métropolitaine de Rouen est chargé de composer un manuel qui devra réunir les notions essentielles du plain-chant et de sa bonne exécution.

— L'opinion de Mgr Charmetant sur la loi contre les congrégations et les écoles d'Orient.

C'est la ruine de notre influence dans un temps déterminé.

Evidemment les effets ne s'en feront pas sentir tout de suite. Il y a encore actuellement autant de religieux français dans l'Orient qu'il y a six mois ; mais cette situation ne saurait durer, par suite du recrutement, qui fera bientôt défaut.

Prenez par exemple les Jésuites, hier en France, aujourd'hui dispersés à l'étranger. Il est évident que leur recrutement, par suite de leur absence, se fera dans les conditions tout à fait insuffisantes en France. C'est donc en Allemagne, en Angleterre, partout où ils auront été recueillis, qu'ils devront susciter des vocations, afin de combler les vides que fera là-bas la mort ou la maladie.

Donc, d'ici vingt ou trente ans, car les hommes s'usent vite dans les pays d'Orient, la presque totalité des

Jésuites tenant des établissements français seront remplacés par des Pères d'autres nationalités.

Il est bien évident que ces Pères enseigneront leur langue à leurs élèves et feront profiter leur propre pays de l'influence qu'ils pourront exercer.

Ce que je dis des Jésuites peut aussi justement s'appliquer aux autres congrégations actuellement exilés, comme à celles qui ont demandé l'autorisation et ne l'obtiendront pas.

La loi a donc beau n'être applicable qu'en France et en Algérie, la répercussion ne s'en fera pas moins vivement sentir dans tout l'Orient, et d'ici quelques années nous commencerons d'en sentir les funestes effets.

Nous avons déjà assez de mal à lutter contre les missions protestantes anglaises beaucoup plus riches et plus soutenues que les nôtres. Il nous faut d'ailleurs commencer à compter avec les Allemands dont le prosélytisme catholique s'affirme de plus en plus.

Le voyage de l'empereur Guillaume en Palestine a été un coup terrible pour notre influence, qu'il aurait fallu pouvoir parer. Il n'a pas seulement affirmé à Jérusalem sa volonté de protéger les missionnaires allemands, mais par la concession du chemin de fer de Bagdad, il a conquis une somme colossale d'influences. Sur tout le parcours de ce chemin de fer qui longe les côtes se créeront des colonies allemandes d'où des missionnaires rayonneront par tout le pays.

— L'attention du public a été attirée sur le conflit franco-turc dans lequel se trouvait engagée l'influence catholique en Orient.

La France compte, en effet, en Orient des protégés et des amis français, tous catholiques.

Elle est représentée par des établissements religieux dont le zèle et le dévouement sont au-dessus de tout éloge : c'est sur eux que nous nous appuyons.

« Le Français, raconte un éminent voyageur, est agréablement surpris de se voir suivi dans les rues de Jaffa, de Jérusalem, de Beyrouth, d'Alexandrie et du Caire par des petits Turcs, Arabes ou Syriens, qui lui disent : « Bonjour, « mossou » ce sont les élèves de nos écoles françaises, et leurs maîtres, en leur enseignant le français, leur apprennent aussi à aimer la France.

« Tous les hommes politiques qui ont les larges vues d'un homme d'Etat ont compris qu'il fallait faire les sacrifices nécessaires pour conserver cette influence en Orient. »

L'Œuvre des écoles d'Orient entretient 600 écoles, occupe 1,700 maîtres ou maîtresses et donne l'instruction à près de *cinquante mille élèves* des deux sexes, de toutes conditions et de tous cultes.

Les Sociétés de missions protestantes anglaises dépensent, dans le Levant, comme partout ailleurs, des sommes énormes pour répandre leur religion et propager, du même coup, la langue anglaise.

— *Les conquêtes du catholicisme et le XIXe siècle.* — Malgré les persécutions, suscitées dans le monde entier contre le catholicisme, et la pénurie des ressources, l'Eglise a fait de brillantes conquêtes pendant le dix-neuvième siècle. Les Etats-Unis ont passé de 1 à 92 évêques, de 30 à 9,000 prêtres et de 30,000 à 10 millions de catholiques. La Chine, de 5 à 38 évêques, de 30 à plus de 1,200 prêtres et de 200,000 à un million de catholiques. Le Japon, ouvert depuis peu d'années seulement, sans évêque et sans prêtre, a maintenant 4 évêques 120 prêtres et 50,000 fidèles. Les Indes ont passé de 22 prêtres à 2,000 et de 400,000 fidèles à 2 millions. L'Indo-Chine, de 4 à 11 évêques, de 20 à 500 missionnaires et de 320,000 à plus d'un million de catholiques. L'Australie et l'Océanie n'avaient pas de catholiques ; elles en ont plusieurs millions aujourd'hui. L'Afrique, où rien n'était chrétien, compte plus de 500,000 fidèles. Toutes les contrées de l'Amérique sont visitées par les missionnaires. Tout annonce pour le vingtième siècle une abondante moisson, malgré les intrigues protestantes et les persécutions de la franc-maçonnerie.

— On écrit de Toulouse. — « Les journaux allemands nous apprennent que le roi d'Italie vient de nommer sénateur le juif Nathan, chef de la franc-maçonnerie internationale. Espère-t-il ainsi arrêter le flot mouvant de la révolution et désarmer le bras des anarchistes qui ont juré de l'assassiner comme ils ont assassiné son père ? Le châtimement des gouvernements qui obéissent

aux sectaires et qui leur sacrifient la religion viendra tôt ou tard, et partout les socialistes s'apprentent à mettre à feu et à sang les sociétés qui insultent la puissance et la majesté de Dieu et qui se figurent qu'elles peuvent vivre sans lui. Toutes les fois que l'Eglise a été opprimée ou mutilée par l'impiété, les passions populaires se sont déchaînées. La Réforme a amené la guerre des paysans ; le triomphe de Voltaire et de Rousseau et la suppression des Jésuites ont préludé aux horreurs de 1793. La politique antireligieuse qui règne aujourd'hui en France, en Italie, en Espagne, en Portugal, et par laquelle l'Allemagne cherche à miner l'Autriche, prépare à l'Europe de nouvelles catastrophes. En frappant les Congrégations religieuses et l'éducation chrétienne, les insensés brisent les étais qui soutenaient encore l'édifice social. Pour tous ceux qui aiment le pays, il n'est que temps de s'unir contre l'ennemi qui conduit tout droit à l'abîme. »

— *Lourdes.* — Le Conseil municipal de Lourdes avait à donner son avis sur la demande en autorisation formulée par la Congrégation des Missionnaires de l'Immaculée-Conception qui desservent le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes. Le maire, après avoir donné lecture des statuts de la Congrégation, a exposé les titres que les missionnaires de Lourdes ont acquis à la reconnaissance de la ville et exprimé l'espoir que ses collègues du Conseil municipal approuveront les éloges qu'il venait d'en faire, en donnant un avis favorable.

Le Conseil a voté ses conclusions à l'unanimité.

BIBLIOGRAPHIE**Ouvrages reçus à la *Revue***

L'ÂME SAINTE, par P.-H. Clérissac, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. H. Oudin, 10, rue de Mézières, Paris. Un volume in-12, broché..... 2 frs.

Ce n'était pas chose facile que de composer, à l'usage du grand public, un traité d'hygiène de l'âme. Il fallait, pour y réussir, autant de délicatesse que d'autorité. Car si la doctrine, très austère, s'y était résolu, à chaque instant, en formules trop abstraites, le lecteur, vite lassé, aurait abandonné son trop docte maître, comme il l'eut fait, d'ailleurs, s'il n'avait reçu de lui que des enseignements d'une banalité aussi vaine que décourageante. Je loueraï le P. Clérissac, d'avoir conservé, pour écrire son livre, ces rares qualités de finesse et de distinction qui assurent à sa prédication, depuis de longues années, un succès très soutenu auprès de ses nombreux auditoires de la France et de l'Étranger. Il est peu hospitalier, par caractère autant que par conviction, aux formules banales et aux développements ressassés. Mais son originalité s'autorise des doctrines de la philosophie la plus saine. Nul ne pourrait, avec plus d'autorité que lui, parler de la santé de l'âme et de celle de la volonté. Il me semble qu'il y a parfaitement réussi. Son livre sera accueilli avec faveur par tous ceux qui se préoccupent de haute culture. Et je crois

encore qu'on peu le conseiller aux âmes les plus simples. On profite toujours au commerce des philosophes, et quand ils sont doublés d'un fin littérateur et d'un homme d'esprit, on prend vite plaisir à les fréquenter. Nous n'en sommes plus, heureusement, à l'époque où, pour parler de l'âme et de Dieu, il fallait, tout d'abord, prendre l'engagement d'être systématiquement banal et ennuyeux.

DEUX PUBLICATIONS DE L'ŒUVRE DES CAMPAGNES. — AU CLERGÉ. — Documents du ministère pastoral. — Recueil de retraites mensuelles sacerdotales.

L'Œuvre des campagnes, si universellement connue par ses travaux de zèle et d'apostolat, a, depuis quelque temps, élargi le cercle de son action, sans jamais perdre de vue son but essentiel, ou plutôt son but unique, l'évangélisation des paroisses rurales. Elle a publié à différentes reprises, dans son *Bulletin*, de petits traités pratiques, destinés spécialement aux prêtres employés au ministère des campagnes, et se rapportant à leurs œuvres, mais pouvant être grandement utiles à tous les membres du clergé. Le meilleur accueil a été fait à ces publications, de la part des prêtres, des religieux, et même de beaucoup de fidèles instruits.

Aussi le Comité de l'Œuvre, encouragé par ce succès, n'hésite pas à présenter aujourd'hui au public deux volumes écrits dans le même but et s'inspirant du même esprit.

Ces volumes, d'inégale grandeur, se recommandent également par la solidité de la doctrine et par l'utilité des conseils qu'ils renferment. L'un est intitulé : *Documents du ministère paroissial*, et a pour épigraphe : *Omnibus prodesse, être utile à tous.*

C'est un travail considérable, in-12 de près de huit cents pages, en très menus caractères, et on se demande s'il est un seul point intéressant le ministère paroissial qui n'ait été étudié et traité par l'auteur.

Voici les grandes lignes de l'ouvrage :

1o Sanctification personnelle ; 2o action pastorale ; 3o organisation diocésaine ; 4o pratique enseignante ; 5o pratique sacramentelle et liturgique ; 6o pratique de zèle.

Ce livre pourrait s'appeler le *Répertoire du clergé*. Avec une table fort détaillée, ou rien n'est oublié, on peut trouver immédiatement un aperçu, succinct sans doute, mais net et précis, sur les devoirs du ministère. sur les œuvres, les industries, les mille inventions du zèle, destinées à éclairer et à diriger les âmes. Qu'on juge, par le specimen suivant, des sujets traités dans l'ouvrage : — Le zèle pastoral. — Avis pour le bon gouvernement d'une paroisse. — Ses débuts dans la paroisse. — Affection et dévouement d'un curé pour sa paroisse. — La visite pastorale du curé, avis pratiques. — Désintéressement sacerdotale, etc., etc. — Devoir de prêcher. — Préparation oratoire. — Quelques défauts à éviter. — Le prône. — Le catéchisme. — Ministère de la confession, etc., etc. — Chant populaire à l'église. —

Enfants de chœur. — Chantres et sacristain, etc. Nous nous arrêtons ; les détails seraient sans fin ; la seule nomenclature des sujets exigerait de longues pages. Nous sommes convaincu que ce livre ne tardera pas à être connu et apprécié comme il le mérite. Nous pensons qu'il est destiné à rendre au clergé de sérieux services, et qu'un grand et légitime succès ne peut manquer de récompenser la science de l'auteur, les recherches considérables et les travaux consciencieux que l'ouvrage lui a coûtés.

Le second travail est plus court. Il a pour titre : *Solitudes, recueil de retraites mensuelles sacerdotales*, et pour épigraphe : *verba æternæ vitæ habes*, vous avez les paroles de la vie éternelle (Joan. vi, 69.)

Le texte de ces méditations, car ce sont surtout des méditations, avait déjà été distribué à des ecclésiastiques, au cours de ces dernières années, le jour consacré par eux à faire la retraite du mois. Mais elles avaient été distribuées en feuilles détachées, et étaient ainsi menacées d'être éparpillées et de disparaître.

Afin de renouveler et de continuer, par ces exercices, la salutaire impression, produite dans l'âme des retraitants, et d'ailleurs à la demande de ceux-ci, l'auteur a réuni en volume ces cinq séries de méditations, pouvant servir à ceux qui désirent consacrer un jour à cette pieuse pratique de la retraite du mois. Il commence par rappeler, en quelques pages, les éléments qui constituent ordinairement cette retraite mensuelle : — sa méditation — l'examen de conscience et la revue du mois —

sa considération — une lecture facultative puisée dans l'*Imitation*.

Il exprime ensuite le désir de voir s'établir parmi les ecclésiastiques, une union sacerdotale de la *Bonne Mort*, attachée à la grande œuvre de la *Bonne Mort*, dont le siège est à Rome. Il arrive enfin à l'exposé des méditations et des autres pratiques de la retraite mensuelle. Ces considérations puisées dans l'Évangile, s'inspirant des Exercices de saint Ignace, et ne perdant jamais de vue la personne adorable du Sauveur, sont une source féconde de réflexions capables d'éclairer l'esprit, demouvoir le cœur, et d'inspirer les plus généreuses résolutions.

Ces deux volumes se complètent l'un l'autre. Le premier est comme un traité didactique des devoirs du prêtre, des pratiques et des pieuses industries capables d'en assurer le succès : le second est une exhortation à la réforme de la vie, et un puissant moyen de perfection sacerdotale, de cette perfection personnelle, sans laquelle l'intelligence des devoirs et l'habileté des méthodes ne produiront que très peu de fruits, si tant est qu'ils ne soient pas entièrement frappés de stérilité.

J. NOURY.

OBITUAIRE

M. l'abbé Joachim Primeau, chanoine honoraire et curé de Boucherville, décédé le 22 novembre 1901.

M. l'abbé Maximilien Tassé, vicaire forain et ancien curé de Longueuil, décédé le 25 novembre 1901,

(Société d'une messe et Union Saint-Jean).